

La place du nucléaire dans la politique énergétique

L'évolution de la politique énergétique nationale, et plus particulièrement la place du nucléaire dans cette politique, va faire l'objet d'un débat important au cours de la campagne à l'élection présidentielle. Ce débat a d'ailleurs commencé pendant la primaire socialiste et s'est intensifié avec l'accord électoral intervenu entre le PS et EELV.

Ce débat a et aura, un impact sur le futur du groupe EDF et donc sur le cours de l'action. Compte tenu de l'importance du sujet pour l'avenir de l'entreprise, notre association souhaite vous faire part du point de vue qu'elle va défendre auprès des grandes formations politiques et recueillir votre avis sur ce point de vue. Vous pouvez nous faire connaître votre avis par tout moyen à votre convenance, courrier électronique ou papier.

Les éléments à prendre en compte (Les valeurs affichées dans les paragraphes 1 à 4 qui suivent sont tirées d'une étude de l'Union Française de l'Electricité (UFE) publiée en novembre 2011)

La question ne peut se réduire à « sortir ou non du nucléaire » mais doit être « quelle politique énergétique ? ». Nous examinerons les conséquences de l'évolution de cette politique, dont le nucléaire fait partie, sur :

- le prix futur de l'électricité pour les particuliers et les entreprises,
- l'emploi et la compétitivité de la France dans une filière où elle est aujourd'hui l'un des leaders dans le monde,
- l'indépendance énergétique,
- les émissions de gaz à effet de serre.

1 – Le prix futur de l'électricité

La politique énergétique actuelle se traduira par une hausse de la facture d'électricité d'environ 30 à 35 % pour les particuliers et 40 % pour les entreprises à échéance de 2030 afin de prendre en compte :

- le développement des énergies renouvelables qui doivent assurer une part de 20 % dans le mix énergétique en 2020 (engagement européen) et sont plus coûteuses que les moyens de productions traditionnels ;
- les investissements nécessaires dans la filière nucléaire pour poursuivre la politique d'amélioration continue du niveau de sûreté des installations et intégrer en particulier le retour d'expérience post FUKUSHIMA.

En 2030, ces hausses seraient respectivement de 50 % et 65 % dans l'hypothèse d'une réduction de la part du nucléaire à 50 % dans le mix électrique 2030.

2 – L'emploi et la compétitivité de la France

L'exploitation d'un réacteur c'est, en moyenne annuelle, 600 emplois directs (EDF et sous-traitants) auxquels il faut ajouter un certain nombre d'emplois induits.

Les emplois verts dont il est souvent question dans la presse, sont :

- pour partie des emplois liés à la MDE (maîtrise de l'énergie) c'est-à-dire indépendants du choix sur la part du nucléaire,
- pour partie des emplois liés au développement des énergies renouvelables dans l'hypothèse où les filières éolienne et solaire seraient des filières nationales, ce qui reste à démontrer, en particulier dans le solaire. En effet, aujourd'hui, même l'Allemagne et les Etats-Unis qui ont soutenu ces filières, voient la fabrication des panneaux photovoltaïques migrer vers les pays émergents et la Chine en particulier.

Par ailleurs, dans l'hypothèse d'une réduction à 50 % de la part du nucléaire, il n'y aurait plus de tranche nucléaire à construire en France avant longtemps. Comment la France pourrait-elle encore rester un acteur majeur sur le marché des centrales nucléaires si elle-même se désengage

de cette filière ? Alors que nombre d'experts considèrent le nucléaire comme un marché dont le développement va se poursuivre malgré FUKUSHIMA.

Ceci se traduirait par une réduction de l'emploi chez les constructeurs d'équipements, une perte de savoir-faire dans des domaines de compétences à forte valeur ajoutée et une réduction de notre potentiel d'exportation. C'est une conséquence en total décalage avec le projet de ré-industrialisation du pays dont les politiques de toute tendance font un axe majeur pour retrouver la croissance.

Il y aurait aussi un impact immédiat sur notre balance commerciale dont le déficit serait aggravé par une réduction de nos capacités d'exportation d'électricité et l'obligation d'augmenter nos importations de gaz et de charbon, pour faire face à l'intermittence des énergies renouvelables. L'accroissement du déficit commercial serait d'environ 6 Md€/an en 2030 pour une part du nucléaire ramenée à 50 % à cette échéance.

3 – L'indépendance énergétique

Réduire la part du nucléaire, c'est faire une place plus grande aux énergies renouvelables et parallèlement au gaz et au charbon dont nous ne disposons pas.

Notre uranium est lui aussi importé, mais les sources d'approvisionnement sont mieux réparties dans le monde que celles du gaz d'une part et sa transformation, qui représente la plus grande valeur ajoutée du combustible utilisé dans nos centrales nucléaires, est assurée en France d'autre part.

4 – Les émissions de gaz à effet de serre

Grace à son parc nucléaire la France n'émet que 70 g de CO₂/kWh électrique produit contre 350 g en moyenne en Europe.

Le nucléaire en exploitation n'est pas émetteur de gaz à effet de serre. Il est vrai que la construction d'une centrale nucléaire est responsable d'émissions de gaz à effet de serre mais, ramené au kWh produit, ces émissions sont beaucoup plus faibles que celles induites par la construction de champs éoliens et surtout sans commune mesure avec celles de la production de panneaux photovoltaïques (très consommatrice d'électricité dont l'origine est essentiellement charbonnière en Chine et en Allemagne, principaux pays fournisseurs).

La réduction à 50 % de la part du nucléaire signifie l'utilisation de davantage de gaz et de charbon et donc de CO₂. C'est environ 27 millions de tonnes/an de CO₂ supplémentaires émis pour pallier l'intermittence des renouvelables si la part du nucléaire est ramenée à 50% en 2030.

Notre position

1 – Réduire la part du nucléaire est envisageable, arrêter autoritairement et arbitrairement des tranches en état de fonctionner pour d'autres raisons que des raisons de sûreté serait inapproprié.

En effet, le dimensionnement du parc nucléaire actuel a été déterminé dans les années 1980 avec des prévisions de consommation d'électricité qui se sont révélées excessives et une disponibilité estimée inférieure à ce qu'elle est réellement. Ainsi, pendant de nombreuses années, le parc nucléaire français a été suréquipé au plan purement économique

Faut-il pour autant anticiper l'arrêt d'un certain nombre de réacteurs ?

Non, car arrêter des réacteurs en état de fonctionner dans de bonnes conditions de sûreté constituerait une destruction de valeur très préjudiciable à l'entreprise et la situation économique du pays ne le permet pas.

Ce serait, en outre, dangereux pour l'équilibre production/consommation, dans une Europe brutalement privée de 7000 MW suite à la décision allemande d'arrêter définitivement 8 réacteurs nucléaires, alors que la consommation va continuer de croître à court terme malgré les efforts de MDE.

L'arrêt de tranches nucléaires peut être décidé à partir de critères objectifs :

au premier rang de ces critères : la sûreté des installations. Celle-ci est évaluée de façon continue par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), autorité dont la compétence, la rigueur et l'indépendance est reconnue. Il faut donc se référer à l'avis de l'ASN.

Le second critère est économique. Il revient à l'exploitant d'optimiser ses coûts en arbitrant entre les investissements à engager sur les nucléaires centrales existantes pour les maintenir au niveau

des exigences de sûreté requises par l'ASN d'une part et la construction de moyens de production nouveaux d'autre part ; cet arbitrage économique doit prendre en compte le prix des combustibles et leur évolution probable ainsi que le prix des émissions de CO2.

A titre indicatif, compte tenu de la date de mise en service des tranches nucléaires du parc français, et dans les hypothèses suivantes :

- taux de croissance économique modérée de la France de 1.5 % par an, mise en oeuvre de la MDE (-40 TWh entre 2010 et 2030) et transfert d'usages (environ 20 TWh sur la même période) inclus,
- disponibilité du parc de 82 %
- mise en service de l'EPR (1650 MW) de Flamanville en 2016,

a) l'arrêt des tranches à 40 ans (durée pour lesquelles elles ont été initialement conçues et alors que la connaissance de leur vieillissement permet, à ce jour, d'envisager une prolongation de leur durée de vie) se traduirait par une part du nucléaire ramenée à environ 47 % en 2025 et décroîtrait très vite ensuite avec l'arrêt des tranches 1300 MW arrivant à 40 ans.

b) Un arrêt de ces mêmes tranches à 50 ans, tout à fait envisageable techniquement mais soumis à l'autorisation de l'ASN (les Américains qui exploitent des installations du même type ont des autorisations de fonctionnement jusque 60 ans) verrait la part de nucléaire atteindre 80 % en 2025 (aucune tranche ne serait arrêtée à cette échéance - dans l'hypothèse du respect des exigences de sûreté - et s'ajouterait au parc actuel l'EPR de Flamanville en 2016). Cette part ne diminuerait, dans cette hypothèse, qu'à partir de 2028 et atteindrait le seuil de 50 % en 2034.

2 – Il est nécessaire de soutenir la filière industrielle nucléaire française pour :

- permettre, dans de bonnes conditions, la poursuite de l'exploitation de notre parc de production nucléaire qui va rester prépondérant encore longtemps,
- rester un acteur industriel majeur dans les pays qui ne renoncent pas au nucléaire. L'avenir de la filière ne se joue pas en Allemagne, en Suisse ou en Belgique mais en Grande-Bretagne, Chine, Inde, Brésil, et plus généralement dans les pays émergents,
- développer la recherche sur les réacteurs de 4ème génération dont CREYS MALVILLE faisait partie. L'arrêt définitif de ce réacteur rapide, intervenu en 1998, va amener le CEA à construire un nouvel équipement à Marcoule (projet ASTRID).